

TOUJOURS DIGNES DE CONFIANCE LES FAMEUX
STONEWALL JACKSON CIGAR
 Manufacturés depuis plus d'un quart de siècle.
 En vente par tous les détaillants qui n'exigent pas des profits extravagants.
PROTECTION AUX CONSOMMATEURS
 Tout Cigare Stonewall Jackson est traversé à l'une de ses extrémités par un ruban jaune portant l'étiquette "Stonewall Jackson Cigar."

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL POPULAIRE

L. J. DEMERS & FRÈRE, Propriétaires-Éditeurs, No. 30, rue la Fabrique, Haute-Ville

LES CIGARES

Stonewall Jackson

sont en vente dans tous principaux cafés et restaurants ainsi que chez les tabacolistes qui ne désirent pas de gros profits

PROTECTION AUX CONSOMMATEURS

Tout Cigare Stonewall Jackson est traversé à l'une de ses extrémités par un ruban jaune portant l'étiquette "Stonewall Jackson Cigar."

Kootenay

Contient des ingrédients nouveaux, et sa fabrication par un procédé électrique est appelé à révolutionner la science médicale du monde entier. Kootenay guérit toutes les maladies des reins et est un remède certain contre le rhumatisme.

Médecine du

IL QUERIT LA DYSPÉPSIE, MAUX DE TÊTE, EXCES DE BILE
 Et tous les impuretés du sang provenant des maladies scrofuleuses, et nous d'éczéma de nous citer un cas d'éczéma que Kootenay n'a pas guéri.

Printemps

A. S. RICHMAN MEDICINE CO., Hamilton, Ont.

Avis aux Fumeurs!

ACHÉTEZ LES CELEBRES...

Crème de la Crème 10c
 CIGARES ET CIGARETTES

LAFAYETTE 5c
 CIGARES ET CIGARETTES

IMPERIAL 5c
 CIGARETTES

J. M. FORTIER
 FABRICANT
 MONTREAL

R & G CORSETS
 R. & G. 361-363, Broadway, N.Y.

AVIS AUX MARCHANDS

AVIS est donné aux Marchands qu'un

ESCOMPTE DE 20 %

sur les prix chargés par l'Association des Gouttières Bouchers, de Montréal, et Flynn, de Québec, leur sera accordé par le capt. Ls. Arcand, de la gôliette neuve Marie-Jeanne, sur toute marchandise expédiée de Montréal à Québec.

S'adresser chez F. KIROUAC & FILS.

JOS. P. OUELLET
 Architecte et Évaluateur
 No. 26, RUE SAINT-JEAN
 En face de la Caissè d'Économie N.-D.

La première communion de Léon XIII

Soixante-et-quinzième anniversaire

Communions générales des enfants le 21 juin

Nous extrons ce qui suit d'une circulaire que S. G. Mgr Bégin vient d'adresser au clergé du diocèse de Québec :
 "Le 21 juin prochain, il y aura 75 ans que Sa Sainteté Léon XIII a fait sa première communion. Plus le Souverain Pontife avance en âge, plus ses enfants doivent l'entourer d'une filiale affection. A mesure que les années s'accumulent sur le Vicaire de Jésus-Christ, les anniversaires des grands événements de sa vie deviennent de plus en plus propres à captiver nos cœurs. Cet anniversaire de la première communion de Sa Sainteté, sera donc pour nous l'occasion d'un regain de piété filiale envers le Père de nos âmes."

"Le jour de cet anniversaire mémorable, le Saint-Père sera très heureux si, dans tout l'univers catholique, les enfants qui sont la patrie chérie de son troupeau, jugent leurs actions de grâces au Seigneur, et lèvent vers Dieu leurs petites mains suppliées en faveur du prisonnier du Vatican. Ces grâces dont Léon XIII fut comblé au jour de sa première communion, c'est pour ainsi dire notre patrimoine, puisque celui qui les a reçues est notre Père, et qu'un père n'a rien qui n'appartienne à ses enfants. C'est donc pour nous en cette circonstance un devoir de remercier Dieu. Et qui pourra le remercier mieux que les enfants, surtout ceux qui ont fait récemment leur première communion ! Leur cœur, encore tout rempli du vif souvenir de leur Père, et de l'union de celui du Saint-Père."

"Je désire donc, que partout où la chose est possible, l'on fasse une communion d'enfants, le 21 juin prochain. Dans bien des paroisses, on trouvera moyen de fixer ce jour pour la première communion des enfants, ou au moins pour la dixième ou la douzième, suivant les circonstances. Les enfants des écoles en général, nourris et invités à prendre part à ce banquet eucharistique. Pour plusieurs de ces jeunes gens, ce sera l'occasion de faire revivre le souvenir de leur première communion et de retrouver la ferveur de ce beau jour. Il serait bien à propos que, ce jour-là, l'on fit une petite allocution pour attacher de plus en plus au Saint-Père le cœur de ces enfants, pour les accoutumer à partager ses douleurs et à prier pour sa délivrance."

Le meurtre de Dupuis

Conway gardé prisonnier. Les autres admis à caution

Montréal, 5.—Daniel Buckley, l'un des accusés du meurtre d'Arthur Dupuis, à la Pointe St-Charles, a été admis à caution, ce matin, en cour de police par le juge Desnoyers.

Georges Edwards, un autre accusé, sera probablement remis en liberté, cet après-midi, s'il peut se procurer les cautionnements nécessaires.

Quant à William Conway, le juge Desnoyers a refusé de le relâcher sous caution. C'est Conway, comme il a été démontré à l'enquête du coroner, qui a pris son cousin à Michael Leahy, le principal accusé dans cette cause.

Leahy est encore au large mais des ordres particuliers ont été donnés par le colonel Hughes à tous les officiers de police de faire la chasse au fugitif.

L'enquête est fixée au 11 du courant.

Trouvé noyé

Le cadavre de James Maloney repêché

Montréal, 5.—Vers 7 heures, mercredi soir, près du quai de la ligne Beaver, le constable Gervais a repêché un cadavre dont l'état de décomposition avançait indiquait un assez long séjour sous l'eau. On a transporté ce cadavre à la morgue où quelques personnes ont cru le reconnaître pour un homme de la Pointe St-Charles, disparu depuis plus de quinze jours.

Vers dix heures, quelques personnes ont reconnu le noyé comme étant un nommé James Maloney, autrefois employé comme menuisier à la ligne Thomson.

Le malheureux était disparu depuis le mois d'octobre dernier, et personne n'en avait entendu parler. On croit qu'il serait tombé accidentellement en bas du quai,

compte de Tory vous fait dire qu'il est sans secours et aux prises avec toute la cavalerie du duc de Clarence ; lord Fitz-Hug ayant commis une méprise et chargé les archers d'Oxford, à d'écarter sous les coups du duc de Gloucester.

—C'est donc toi qui me poursuis, fatalité ! dit le comte ; et se redressant avec une magnifique grandeur, il dit :
 —Voilà le dernier jour que j'ai rêvé. Dieu les fit tous beaux pour ma famille.

Puis il envoya l'ordre au comte de se retirer sur Barnet ; à Montague, à Oxford, au lord Fitz-Hug de rallier leurs fuyards et de venir grossir le nombre des derniers combattants.

Cependant, Edouard ayant appris ce passait à son arrière-garde et sur les flancs de son armée, ramena le courage des siens et fut bientôt renforcé de l'appui de ses deux frères qui avaient défilé Montague, Oxford et le lord Fitz-Hug, il reprit l'offensive attaque Warwick avec cette confiance qui donne la joie du triomphe ; et un combat furieux s'engagea entre ses redoutables adversaires.

On se battait corps à corps, et les chevaliers, engagés de trop près, pour pouvoir se servir de leurs lances, les avaient jetés et s'abandonnés l'épée au poing.

Warwick ne s'était pas encore engagé sérieusement de sa personne ; il regardait d'un œil morne et calme le désordre sanglant qui régnait autour de lui ; appuyé sur la garde de son épée, il semblait attendre que le tumulte fut plus digne de lui.

Un chevalier souillé de poussière et de fange s'approcha ; son casque était à demi brisé sous les coups qu'il avait reçus ; son cheval, inondé de sueur, perdait son sang sous l'épave, et ses flancs palpitaient indiquant qu'il venait de fournir une longue course. L'armure de

LE VIN A LA CREOSOTE

Et aux hypophosphites du Dr Ed. Morin

Puissant tonique contre la faiblesse

Si nous analysons bien le Vin Créosote du Dr Ed. Morin, nous y trouvons, en outre de la Créosote de hêtre pure, les hypophosphites et le lactophosphate de chaux. Par conséquent nous trouverons là les deux puissants toniques des nerfs, du sang et des os. En faisant usage de cette excellente préparation, que de personnes faibles, prises d'épuisement nerveux, (principalement des femmes), y trouveraient la force et la vigueur. Un grand nombre de personnes, malheureusement, essayent de tous les remèdes possibles (et même impossibles) laissant de côté le seul bon, le seul capable de les guérir. Voici un homme, un brave citoyen de Silery, comté de Québec, M. Joseph Bergeron, qui ne se repentira jamais d'avoir usé de ce remède dont la renommée est dans toutes les bouches.

Cet homme était pris de débilité générale, de faiblesse nerveuse. Médecins, remèdes, régime, il avait tout essayé sans amélioration notable. Il voulut au jour d'aujourd'hui le Vin à la Créosote et aux hypophosphites du Dr Ed. Morin. La première bouteille qu'il prit lui procura un tel soulagement qu'il en fut étonné lui-même. Jamais il n'avait éprouvé rien de semblable depuis le commencement de sa maladie. Ce bien-être qu'il éprouva rendit sa famille heureuse. Ses forces revinrent, la joie et le contentement reparurent.

Monsieur Bergeron continua à faire usage de ce remède pendant quelque temps encore, voulant ainsi éprouver toute la puissance de cet excellent tonique. A la fin il put reprendre son travail ordinaire, légalisant mille et une fois le Vin à la Créosote et aux hypophosphites du Dr Ed. Morin.

Tous ceux qui souffrent de faiblesse, de débilité générale, ou de toute autre maladie, soit de la gorge, soit des poulmones, etc., etc., doivent, s'ils veulent être guéris, faire usage de cette préparation sans retard.

En vente partout. Dépôt principal, 48 rue St-Pierre, Québec.

Chronique locale

Triste accident

M. Ovide Guertin, de St-Roch, pressé d'un vieillard, a été la victime d'un triste accident.

M. Guertin avait jeté une certaine quantité de bois de piedé dans sa cave. Quand il eut fini, il voulut descendre pour le ranger. Il n'y avait qu'une échelle en assez mauvais ordre. Il tomba, allant donner de la tête sur le bois et restant suspendu à la tête de l'échelle. Ses jambes enfoncées dans les échelons. On l'a trouvé dans cette position, privé de sentiment.

En faux religieux

On dit que depuis quelques semaines, un individu revêtu du costume des Frères de la Doctrine Chrétienne parcourt les campagnes environnantes sollicitant des secours.

Ce moineau en robe noire n'est pas un religieux et n'appartient pas à la congrégation des Frères.

Il aurait dérobé l'habit qu'il porte dans quelque communauté.

Chemin de fer du Lac-St-Jean

Commencant le 6 juin, les convois additionnels suivants circuleront sur ce chemin :

Départ de Québec à 8.40 h. a. m. le samedi pour Grand-Mère y arrivant à 4.15 h. p. m. Au retour, départ de Grand-Mère à 4.15 h. p. m. arrivant à Québec à 9.45 h. Départ de Québec à 1.30 h. p. m. le dimanche pour St-Raymond ; au retour, départ de St-Raymond à 7.30 h. p. m. arrivant à Québec à 9.15 h. p. m.

Librairie Montourgeux Laval

40, rue de la Fabrique
 Bourses, porte-monnaies, porte-cigars, porte-létres, porte-cigares, porte-cigarières, porte-cartes de visites, trousses de voyage en cuir de qualités supérieures ; crocodile, lézard, maroquin poli, cuir de Russie, de Perse, derniers nouveautés en tous genres.

Une visite est sollicitée.

PRUNEAU & KIROUAC.

—A moi, mon frère ! dit à son tour Ange de Lamorce, en se précipitant au milieu des épées.

Edouard, assailli par les quatre chevaliers, recula pour prendre champ ; mais prompt comme la foudre, Henri de Kerven déchargea un coup de masse d'armes sur son casque, et brisa sa couronne. Au même instant, le cheval d'Edouard fit un bond prodigieux et s'abattit. Ange avait mis pied à terre s'étant glissé en rampant jusque sous les pieds du coursier qu'il avait évanoui. Les lords Shay, Bernes et Cromwell se jetèrent entre le prince et les assaillants. Vingt bras menacèrent la tête du valeureux enfant. Le chevalier de Kerven le prit par la main et l'enleva de la mêlée, pendant que le baron de l'Aigle et Faudos, gaudissaient sa retraite.

Une grève

L'emploi des nègres en est la cause

Chicago, Ill., 5.—Un commencement de grève a éclaté, hier, à la Illinois Steel Works et près de 1.000 ouvriers ont suspendu leurs travaux.

Un des chefs a déclaré que l'emploi des nègres était la cause de la grève et a expliqué au gréant de la compagnie que ces derniers ne font que se battre, tirer du revolver et qu'ils sont des êtres dangereux pour les autres ouvriers.

Pourquoi l'odoroma

Est-il devenu si populaire au Canada ? C'est parce que vous ne pouvez vous en servir quelques jours sans immédiatement constater ses bienfaits hygiéniques pour les dents, les gencives et l'estomac.

NEW-YORK LIFE INSURANCE CO.

Québec, 28 mai 1896.
 DAVID SMITH,
 Gérant de la New-York Life Insurance Co.
 Cher Monsieur,

Nous désirons remercier la compagnie d'assurance New-York Life, par votre amabilité et celle de M. F. X. Julien pour le prompt paiement de deux polices d'assurance s'élevant en tout à \$12,666.26 sur la vie de feu Pierre Crépeau.

Nous prendrons l'opportunité de recommander la "New-York Insurance Company" à tous ceux qui désiraient prendre une police d'assurance sur la vie. Respectueusement,
 ELISE ST-PIERRE CRÉPEAU,
 J. N. ST-PIERRE.
 Dominion Shoe Co.
 J. N. LACHANCE, gérant,
 Z. CRÉPEAU,
 CHS. GRENIER,
 Notaire de la succession.

A VENDRE OU A LOUER

Propriété à Vendre
 UN EMPLACEMENT situé rue St-Charles, No. 372-380 du cadastre, mesurant 1200 pieds, avec maison No. 383 à un étage et toit français et bananier. Un logement vacant dans cette maison. Prix raisonnable payable comptant et à balance mensuellement.
 GÉO. P. CHATEAUFORT, s. r. l.,
 21 mai—no.

A LOUER

UN BON LOGEMENT de 4 appartements situés rue St-Joseph, No. 231, très confortable pour une petite famille, à louer à bonnes conditions. 30 avril.

A LOUER

UNE JOLIE RESIDENCE d'été, située dans un des plus beaux sites du comté de Gaspésie, avec toutes les commodités et toutes les améliorations modernes, avec de plus l'usage d'un joli jardin, entouré de la propriété de M. John Nelson.
 S'adresser à LABERGE & BELANGER, Notaires, Québec.
 27 avril—no.

A VENDRE

A St-Michel de Bellechasse
 Cette magnifique propriété, avec dépendances, ayant appartenu à feu le Dr C. A. Verge. Maison en briques blanches, toit français, complètement finie, meublée et contenant toutes les améliorations modernes, y compris l'éclairage à l'eau chaude et eau de la fontaine à l'étage. Grand jardin, avec serre, hangar, glacière, etc. Vue magnifique sur le lac St-Louis et les Laurentides. Disposition de plus l'usage d'un joli jardin, entouré de la propriété de M. John Nelson.
 S'adresser à DELAGE & DELAGE, Notaires, 62, rue du Pont, ou au Dr CHARLES VERGE, 21 mai—no.

Nouvel Atelier de Plomberie

NAP. VEZINA

—PLOMBIER—

No. 241, rue Richer

Bureau : 108, RUE DORCHESTER

M. Napoléon Vézina vient de fixer à l'endroit mentionné plus haut un atelier de plomberie muni de toutes les améliorations modernes, et de plus l'usage d'un joli jardin, entouré de la propriété de M. John Nelson.

M. Vézina a fait une spécialité de la pose d'appareils de chauffage à l'eau chaude et à la vapeur. Et en outre, se fait fort de donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien lui confier ses travaux de plomberie. Toute commande sera exécutée avec la plus promptitude possible, à des prix tout à fait raisonnables, même à des prix défiant toute concurrence.

12 mai—1m

DEMAIN

ENCORE

Toujours

Au

Syndicat

16 PIÈCES Soies japonaises transparentes (Shot) valant 70c pour 30c.

10 PIÈCES Soie japonaise fantaisie, couleurs solides au lavage, valant 90c pour 40c.

10 PIÈCES Soie japonaise fantaisie, couleurs solides au lavage, valant \$1.25 pour 54c.

12 PEAUX Soies Noires, valant \$1 pour 68c.

250 DOZ. Chapeaux pour Dames.

50 DOZ. Chapeaux pour Messieurs.

45 DOZ. Chapeaux pour Enfants.

2000 VGS Rubans de fantaisie.

1000 VGS Crépons noirs et fantaisie.

DEBACLE TOTALE DES PRIX

Voyez-y pendant qu'il est encore temps

Syndicat

—DE—

Quebec

Etablissement Hydrothérapique

CURE A L'EAU

DR G. E. MARTINEAU

155, rue Des Fossés

Pris de la Rue du Pont

Bains, Douche, Hydrothérapie, Massage. Traitement des maladies nerveuses et chroniques

28 janv—12m

Chaussez-vous Bien

Pour la Fete-Dieu

Il serait malheureux et même de mauvais goût pour vous de garder vos vieilles chausures en une telle circonstance. Surtout quand un changement est si peu de trouble et de dépense pour vous. Vous avez sans doute pensé à tout ce qu'il vous fallait à part cela. Eh bien venez me voir, dites-moi le point de chausures que vous portez, quelle couleur vous désirez et deux minutes plus tard vous serez chaussé dans une paire de chausures à la mode, bien conforme à votre pied, et qui vous donnera entière satisfaction et cela sans que votre bourse se soit à peine allégée. Soyez certain de venir.

J. H. BEGIN

121, St-Joseph ST-ROCH

TELEPHONE 2166.

Avantages Speciaux

A LA MAISON BLANCHE

123, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

Nous invitons les Dames à venir examiner notre grand lot de broderie valant 25c pour 13c. Etouffés à robes de 75c et 90c pour 24c et 27c.

Le plus grand assortiment de COUPONS dans tous les nouveaux dessins et nouvelles nuances, valeur régulière 30c à 40c, pour 13c.

La Maison Blanche

—RUE ST-JOSEPH—

EN FACE DU GRAND UNION

27 mai—

ROYAL BLACKLEAD

LE POLI "ROYAL BLACKLEAD" CONSERVE SON LUSTRE MEME SUR UN POELE CHAUFFE ROUGE.

30 ans d'usage ont démontré que le "Royal" est le plus économique sur le marché.

TELLIER, ROTHWELL & CIE

Seuls Fabricants, MONTREAL.

BICICLES

Kenwood, Rambler, Crescent, Crawford et Special. Neufs et de seconde main. Nos vendeurs partout. Demandes nos prix et nous enverrons votre argent. Réparations et nickelage.

CATALOGUE FRANÇAIS T. W. BOYD & SON 168, rue Notre-Dame, MONTREAL.

GOMME DU... Dr ADAM 10c.

Gouttière instantanée du mal de dents.

EN VENTE PARTOUT

Dépôt: ROD. CARRIÈRE, MONTREAL.

TEES

Papiers et Bibliothèques de tous genres.

& C. O. Revue pour catalogue, 300, rue St-Jacques, MONTREAL.

EMIL PEWNY & CIE,

Fabricants de GANTS

Grenoble, France.

La maison Pewny a toujours eu un magasin assorti de tous les articles de gants. Réparations envoyées sur demande.

Succursale à Montréal : SUN LIFE BUILDING, 1766, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

VIN DE QUININE DE CAMPBELL.

Les Médecins le recommandent.

F. CAMPBELL & CIE, MONTREAL.

12 mai—

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT

27

LE DRAME

De Kerven

Au même instant, Kilderkin s'approcha du comte et lui dit tout bas :

—Oxford est trahi, il est en fuite.

—Oxford en fuite ? s'écria Warwick ; c'est impossible.

Un cavalier du corps de Montague arriva de toute la vitesse de son cheval et dit avec terreur au comte :

—Milord le marquis de Montague vous fait dire qu'il faut battre en retraite, car lord Fitz-Hug a passé à l'ennemi.

—Lord Fitz-Hug ! répéta de nouveau le comte. —C'est un rêve... et que devient Montague ?

—Il s'efforce de vous rejoindre ; nous avons été écorchés par le duc de Gloucester que nous avions déjà chassé à plus de deux milles. Comme nous allons nous unir à la cavalerie du nord, nous l'avons vu se jeter sur les francs archers du comte d'Oxford qui, surpris de cette trahison, n'ont pu soutenir une double attaque.

—Vive Lanoster ! s'écria le comte ; à moi... tue... et les soldats du duc d'Exeter poussèrent l'ennemi avec une vigueur nouvelle.

—Mons

Il faut que vous Veniez nous voir Pour vos

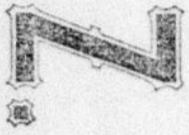
TWEEDS, SERGES, DRAPS.

Nous en avons un assortiment énorme, pour une valeur de \$90,000

Tout de la marchandise nouvelle, importée directement, achetée dans les meilleures conditions, choisie avec soin.

... NOUS EN AVONS

Pour tous les goûts, Tous les prix, Toutes les bourses.



CHOIX INSURPASSABLE

Draps Vénitiens pour costumes de soirée et de noces. Les plus belles serges cheviot pour costumes d'été.

Les Worsted laines torsées, toutes nuances, pour vêtements d'été. Les Draps Vécovis, remarquables pour leur légèreté, pour costumes d'été-toutes nuances.

Le Camel's hair, étoffe haute nouveauté aujourd'hui très demandée pour complets d'hommes et aussi pour costumes de dames.

Nous tenons tous les draps beige et couleurs, Venitiens, Melton, croisé, etc. Les serges fines et extra-fines, noir et bleu-marine pour hommes. Des tricots d'un genre nouveau. Tous les Tweeds éco-sais, des deux largeurs.

Les Tweeds tout laine anglais et canadiens petits et grands patrons, toutes les nuances, du pâle au foncé.

Spécialité: Corduroy solide et élégant pour costumes de sport, chasse et pêche. POUR PANTALONS. — Choix énorme de patrons français, fines rayures et de Tweeds beige et pâle de tous les pays, patrons nouveaux.

POUR VESTES (GILETS). — Patrons très riches, lere classe, toutes couleurs, du pâle au foncé, tout laine, laine et soie, tout soie. Toutes ces étoffes, pour veste et pantalons, se lavent parfaitement.

Signalé à l'attention des disciples du Sport, Dames et Messieurs. Nos Etoffes spéciales pour GOLF CAPES ET TWEEDS SPECIAUX POUR COSTUMES DE BICYCLE

NOUS TENONS AUSSI LES ETOFFES RIGBY Pour Dames ainsi que les Etoffes en tous genres pour COSTUMES TAILLEUR

Grand choix d'étoffes réversibles —endroit et envers différents—pour Mantes de Golf et costumes de sport.

Tailleur de Première Classe Attaché à la maison, avec tout le personnel voulu pour prompt livraison.

Coupe infaillible

CORSET NOUVEAUTES

CORSET D'ÉTÉ

Elegant, Commode, Frais, Toujours sec. DEMANDEZ LE CORSET D'ÉTÉ

Nos 167-169-171 RUE ST-JOSEPH 6 Juin 1896.

TEMPERATURE Probabilités pour les prochaines 24 heures. SAINT-LAURENT ET GOLFE.—Temps beau et chaud aujourd'hui; averses en quelques localités cette nuit.

Le mot d'ordre orangiste

Pas d'écoles séparées. — Pas d'intervention cléricale

"Pas d'écoles séparées et pas d'intervention cléricale," tel est le mot d'ordre qui vient de recevoir les orangistes du Canada, par les résolutions adoptées à la convention de la Grande Loge des Loyal True Blues, mercredi, à Cobourg, Ontario.

Ces résolutions sont marquées au coin du fanatisme le plus outré et de la plus grande intolérance. Elles font appel à tous les orangistes, les engageant à se liguier comme un seul homme contre l'Eglise de Rome et contre ceux qui veulent rétablir les écoles catholiques au Manitoba; elles félicitent Wallace et McCarthy de "jeter le défi à la face même de la puissance de Rome" par la conduite qu'ils ont tenue en parlant contre la loi réparatrice, et qu'ils tiennent encore aujourd'hui en combattant les hommes politiques qui se sont imposés le devoir de rendre justice à la minorité manitoibaine.

Wallace et McCarthy qui ne connaissent pas le rôle néfaste que jouent ces deux hommes dans la présente campagne électorale. Ils sont les chefs de ce groupe d'intolérants qui ont juré une haine à mort à tout ce qui est catholique et canadien-français en ce pays, et qui se sont séparés du parti conservateur à la dernière session pour faire alliance avec le parti libéral afin de combattre avec plus de succès la loi réparatrice soumise aux chambres par le gouvernement fédéral.

Wallace est resté membre de l'administration Mackenzie Bowell, tant qu'il a pu empêcher le gouvernement de se lier à la politique d'intervention et de réparation que lui recommandait la constitution et le jugement du Conseil Privé. Mais le jour où il a eu la conviction que le cabinet Bowell était déterminé à faire son devoir, à risquer son existence politique pour faire respecter la constitution, nous avons vu maître Wallace, l'un des principaux chefs de la secte orangiste, se séparer du gouvernement en déclarant qu'il ne pouvait pas prendre la responsabilité d'une politique dont le but était de rétablir les écoles catholiques dans la province du Manitoba.

Pour la même raison, McCarthy, O'Brien, Sprone et les autres intolérants d'Ontario, sont sortis des rangs du parti conservateur; ils sont passés à gauche pour aller augmenter l'effectif de l'armée libérale et entreprendre, sous la direction de M. Laurier, la funeste campagne qu'ils poursuivent actuellement avec tant d'activité, contre l'intervention fédérale et la loi réparatrice.

Wallace et McCarthy sont devenus les plus actifs lieutenants de M. Laurier dans l'Ouest. Les loges orangistes louent leur conduite, leur dévouement des félicitations, et nous sommes d'opinion que, pour sauver le pays du vasselage de Rome et empêcher toute agression ecclésiastique.

Les résolutions adoptées mercredi par la grande loge orangiste, à Cobourg, se lisent comme suit: 1. Cette grande loge affirme sa ferme adhésion au principe des écoles non confessionnelles, croyant que la dualité dans le système scolaire, spécialement lorsque l'une des branches de ce système est sous le contrôle de la hiérarchie de Rome, est nuisible à la paix et aux progrès d'un peuple. Nous nous opposons formellement à la conduite du gouvernement du Manitoba, qui a établi les écoles nationales et nous nous réjouissons de ce que le peuple manitoibain s'est montré uni aux points et appuyé ses législateurs par un vote virtuellement unanime.

2. Nous ne pouvons pas fermer les yeux devant ce fait que l'Eglise romaine (Rome), en secret et en recourant aux méthodes jésuitiques, s'empare rapidement de la direction du gouvernement du Canada, et nous sommes d'opinion que, pour sauver le pays du vasselage de Rome, le peuple libre du Dominion doit se lever et se déterminer à empêcher toute agression ecclésiastique. 3. C'est avec douleur et honte que nous avons vu, malgré nous, le gouvernement fédéral, sous l'influence de la hiérarchie, passer l'arrogant et insultant arrêté rémoielant et plus tard, présenter au parlement, la présente loi réparatrice que nous regardons comme l'une des mesures les plus infâmes qu'on ait jamais soumises à un corps législatif dans un autre pays, et nous croyons ne pas pouvoir assez condamner le gouvernement pour avoir agi ainsi, et les protestants au parlement, la présente loi réparatrice qui ont oublié leurs solennelles obligations envers leur pays jusqu'au point de donner la main aux agresseurs de Rome et d'aider à la contrainte de leurs frères du Manitoba. 4. Bien que nous doutions fort de ce que dit le major Sam Hughes, M. P., dans son journal, le Warrier de Lindsay, au sujet d'une lettre qu'il aurait reçue d'un membre de cet Ordre, l'invitant à aider le gouvernement à passer la loi réparatrice, nous répudions de toutes nos forces une telle attitude, qui est en opposition directe aux principes de notre Loyale Loge.

honneurs parlementaires, dans les présentes élections, qui refusaient de s'engager à voter non-confiance dans tout gouvernement qui présenterait une loi réparatrice. En face de ces résolutions inspirées par un autre sentiment que la haine, en face de cette lutte acharnée des pires ennemis de notre race et de notre religion, n'est-il pas du devoir de tous les catholiques de s'unir pour faire triompher la cause sacrée des écoles catholiques du Manitoba?

Libéral de la vieille école

Dans une adresse que des partisans enthousiastes de la Grande-Rivière, dans le comté de Gaspé, présentèrent à M. Laurier au mois d'août dernier, ils le félicitèrent d'être le chef des libéraux de la vieille école.

Ces Gaspésiens connaissaient bien leur homme et les principes politiques de ceux qui combattent sous lui, avec lui et pour lui. Avec quel entraînement et quelle unanimité, les journaux, ses organes ou organes du parti libéral tombent sur notre clergé, sur nos autorités religieuses, parce que les évêques ont cru devoir indiquer aux électeurs catholiques la ligne de conduite qu'ils doivent suivre pendant la lutte électorale actuelle.

Quelques-uns de ces journalistes restent convenables de ton et de manière, d'autres lisent débordent leur rage et donnent libre cours à la haine que leur inspire ce qu'ils appellent le cléricisme. Mais tous, modérés comme vicieux, travaillent au même but: le triomphe de M. Laurier qui déclarait, en pleine Chambre des Communes, il n'y a que quelques semaines, qu'il n'entendait pas quitter le joug de la hiérarchie catholique, qui se plaçait en face de l'Episcopat canadien lui criant un non sermum que tous les radicaux canadiens-français et tous les protestants fanatiques soulignaient de leurs bruyants applaudissements.

Cette conduite du chef a été un encouragement pour ses partisans, pour ceux de la vieille école surtout, qui sont heureux de pouvoir, sans s'exposer au désaveu, échaubourser de leurs injures les membres du clergé qui leur sont antipathiques. La Patrie, que MM. Laurier et Marchand ont cru prudent de désavouer, il y a quelques mois, mais qui n'en fait pas moins tous les jours une lutte active pour ce qu'elle appelle ses chefs vénérés, La Liberté, des Deux-Montagnes, Le Réveil, organe des archi-libéraux déploient les vraies couleurs du parti libéral et nous montrent ce que nous pouvons attendre comme progrès politique et religieux d'un homme qui arriverait au pouvoir avec l'aide de ces évergènes.

Même s'il en avait la volonté, que pourrait faire M. Laurier, contrôlé par les Beaupré, les Sauvage, les Martin et les McCarthy. Veut-on avoir une idée de la manière dont ces feuilles radicales traitent le mandement collectif des évêques, un document que tout catholique digne de ce nom devait recevoir avec respect et qui d'ailleurs se recommandait par sa modération? Qu'on en juge par les lignes suivantes qui terminent un article idiotement impie que le Réveil consacre à la lettre collective: "Le gros bon sens, le droiture et l'esprit sain introuqués. Nous condamnons, en vertu de Notre autorité, issue de Notre sollicitude, le mandement collectif des évêques dont la publication a été faite dans notre province et nous défendons formellement à tous les lecteurs du Réveil sous peine de refus d'un abonnement, de lire, de recevoir, de garder en dépôt, de propager et de tenir compte de ce mandement malheureux et malaisé dans ses tendances. "Serait la présente circulaire lue et publiée dans les bonnes familles, par les soins du chef de la maison, le premier jour après sa réception. "Nous demandons, chers abonnés et collaborateurs, votre tout dévoué en progrès politiques. "Le Réveil," "Organe archi-libéral de Montréal."

Tous les journaux libéraux ne vont pas aussi loin sans doute dans la voie de l'impudicité et de la dévotion ouverte contre l'autorité religieuse, car ils craignent de soulever contre eux le sentiment religieux et l'indignation de notre population encore si catholique heureusement, et de nuire par là à leur cause, mais les tendances sont les mêmes. Nous en avons tous les jours des nouvelles preuves. Les libéraux de Gaspé nous connaissent bien ces tendances lorsqu'ils procèdent M. Laurier le chef des libéraux de la vieille école.

"Le Canadian Freeman" Dénoncé par Mgr Cleary

Kingston, 5.—Le Révd Colm Chisholm, de Port Hood, Cap Breton, a adressé le message suivant à Mgr l'archevêque Cleary, de cette ville: "Le Canadian Freeman, de Kingston, est-il votre organe officiel? Il est connu comme tel, etc." L'archevêque a répondu comme suit: "Au révérend Colm Chisholm, Port Hood, C. B. "Ce misérable chiffon n'a jamais été mon organe. J'ai toujours refusé de le reconnaître comme catholique. Il est maintenant anti-catholique; l'extrême ignorance de son auteur lui vaudra, une pauvre situation si Laurier arrive au pouvoir. Signé, JAMES VINCENT CLEARY, Archevêque de Kingston.

DORCHESTER Une grosse nouvelle

M. Vaillancourt se rallie à la politique du gouvernement

Sir A. P. Caron se retire

La nouvelle s'est répandue hier soir comme une traînée de poudre que le docteur Vaillancourt, serré de près dans son comté, s'était complètement rallié au gouvernement sur la politique de la question des écoles, et qu'il avait signé une déclaration à cet effet. Renseignements pris, ce matin, il fut constaté que cette rumeur était correcte et que M. Vaillancourt avait signé la déclaration suivante: "Ayant voté à la dernière session de la Chambre des Communes en faveur du Bill révisé de la question des écoles, et me trouvant disposé à mettre de côté tout esprit de parti et toute question d'hommes pour faire triompher la cause des Catholiques du Manitoba, je, soussigné, m'engage si je suis élu à ne conformer au mandement des évêques en tous points et à voter pour un projet de loi tendant aux catholiques du Manitoba la justice à laquelle ils ont droit en vertu du dernier jugement du Conseil Privé, pourvu que ce projet soit approuvé par mon Ordinaire. "Et pour donner au gouvernement actuel l'occasion de présenter un tel projet, je m'engage à ne voter contre lui sur l'élection de l'Orateur, sur l'adoption de la réponse à l'adresse ni sur toute autre motion de non confiance pendant les 15 jours qui suivront l'adoption de l'adresse; Je m'engage également à voter contre toute motion de non-confiance ou rattachement à la question des écoles, tant que celle-ci ne sera pas décidée, et, après le délai susdit de 15 jours, je m'engage à supporter la mesure réparatrice du gouvernement tant que cette mesure ou que la conduite du gouvernement sur cette question ne sera pas désapprouvée par mon Ordinaire. De C. E. VAILLANCOURT. Signé en duplicate en présence de PH. LANDRY, C. I. SAMSON, M. D.

Inutile de dire que cette grosse nouvelle a fait sensation. L'hon. M. Pelletier s'est rendu dans le comté, hier soir, et il a communiqué le document à une grande assemblée qui avait été convoquée la veille, et ses amis se sont déclarés satisfaits de l'attitude de M. Vaillancourt. Quelques libéraux du comté sont cependant très mécontents, mais il est évident que le parti conservateur démontre toute sa sincérité en ne faisant pas de lutte à ceux des députés libéraux qui ont voté pour le bill réparateur, et qui sont prêts à s'engager pour l'avenir, d'une manière formelle. Nous compléterons, dans notre dernière édition, nos renseignements sur cet événement électoral.

Sir Chs Tupper à Montréal

Une entrevue avec le premier ministre

Il est certain du succès du parti conservateur

L'annexion de Terre-Neuve

Mort du cardinal Mauri

Il était membre des Frères Prêcheurs

SERVICE POSTAL Et les journaux conservateurs

Un démenti formel à "l'Electeur"

Québec, 6 juin 1896.

L. J. DEMERS, Edr. Editeur propriétaire de l'Electeur. Monsieur l'éditeur, Je vous prie de bien vouloir publier dans votre édition de ce soir les deux déclarations ci-jointes, en réponse à l'article de l'Electeur de jeudi, intitulé: "Encore une opération véreuse." Comme vous le voyez, c'est un démenti formel apporté aux accusations mensongères de ce journal. Bien à vous, LÉGER BROUSSEAU, Editeur du Courrier du Canada. PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec. Je, soussigné, Michel Philéas Laberge, de la Banlieue de la cité de Québec, assistant maître de poste, à Québec, depuis septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, déclare: "Que j'ai lu l'article intitulé "Encore une opération véreuse," publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que l'édition que l'Electeur appelle "édition régulière de l'Electeur à 12 pages" était un numéro de Noël que nous avons expédié en entier le jour qu'il a été délivré au bureau de poste, moins un sac à nous livré après le départ du courrier. "Que nous l'avons ainsi expédié, sans avoir aucun frais de port et qu'ayant soumis aux autorités la question de savoir si nous devions les exiger, nous en avons fait connaître la décision à l'Electeur qui n'a rien eu à payer. "Qu'à ma connaissance le Courrier du Canada pas plus que l'Electeur, excepté les numéros expédiés aux abonnés réguliers ou aux agents de journaux, n'a jamais été expédié du bureau de poste de Québec, sans avoir été préalablement affranchi. "Qu'un sac contenant quelques paquets du Courrier du Canada a été intercepté samedi le 30 mai dernier et a été intercepté parce qu'il n'avait pas été affranchi et n'a été subséquemment expédié qu'après que les frais de port fussent payés et j'ai fait cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment sous l'empire de l'acte de la preuve en Canada, 1893. M. P. LABERGE, Déclaré devant moi à Québec ce sixième juin 1896. V. W. LARUE, N. P. Com. C. S. D. Q. PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec. Je soussigné, Léger Brousseau, de la Banlieue de la cité de Québec, Editeur et administrateur du Courrier du Canada, déclare que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y sont relatés concernant le Courrier du Canada, sont faux et mensongers; que les numéros du Courrier du Canada, expédiés à domicile, ont été remis par moi-même à domicile, et que j'ai pris connaissance de l'article intitulé: "Encore une opération véreuse" publié dans l'Electeur d'hier, No 271. "Que les faits qui y

LA Gomme à Macher Adam's Banner Aide la digestion. Un coupon et une lettre d'amour en français dans chaque wrapper.

A VENDRE Moulin à Scie EN PARFAIT ORDRE Ancienne propriété de Bédard & Martineau.

Behan Brothers... Venant d'être reçu : UN LOT immense de Matins et de Dames.

Importations du Printemps Pardessus... Complet... Pantalons... Vestes... Imperméables...

D. MORGAN 7 avril— Notre Bière n'est pas plus dépendieuse qu'une autre, et elle est plus pure.

Il est permis de douter Le doute n'est pas défendu dans ce dossier de vérité.

Seconde Edition Bulletin Télégraphique

L'Espagne et les Etats-Unis Les troubles en Espagne.—Guillermo par...

Moscou, 6.—Sir Nicolas O'Connor, l'ambassadeur anglais, en l'honneur du...

L'élargissement du canal Galop Ottawa, 6.—Les plans ont été préparés...

Le duel entre Campos et Borrero Madrid, 6.—Le gouvernement a soumis...

Le millionnaire Corbin Mort des suites d'un accident New York, N. H., 6.—M. Austin Corbin...

La conférence du Cable Pacifique Comment il pourra se discuter Massena, 6.—Le procès du général Bar...

Une panique à bord Un mécanicien fait sauter un bateau Berlin, 5.—Il y a eu une panique terri...

CRIMES ODIEUX

Les soldats espagnols à Cuba La Havane, 5.—On vient d'apprendre que...

Le chemin de fer de la Baie des Chaleurs Une entrevue de l'hon. M. Flynn avec les ministres fédéraux.

Deux bombes à Barcelone Arrestation d'anarchistes Barcelone, 6.—Deux bombes ont été...

LES RAYONS X En usage à la Cour Supérieure Montréal, 6.—Avant-hier après-midi la...

Nouvelles de Lévis La boutique d'un tailleur dévalait On enlève pour 800 d'habits.

Le duel entre Campos et Borrero Madrid, 6.—Le gouvernement a soumis...

Le millionnaire Corbin Mort des suites d'un accident New York, N. H., 6.—M. Austin Corbin...

La conférence du Cable Pacifique Comment il pourra se discuter Massena, 6.—Le procès du général Bar...

Une panique à bord Un mécanicien fait sauter un bateau Berlin, 5.—Il y a eu une panique terri...



La Bouteille!

Paine Celery Compound Remarquez bien le nom et la marque de commerce.

La bouteille que vous achetez est une demi fois plus grande que celle-ci.

Devez-vous de celui qui vous offre QUELQUE CHOSE D'AUSSI BON

La merveilleuse et populaire médecine des temps modernes, le Paine Celery Compound, a son crédit un record...

Recette Pour faire une délicieuse boisson de santé à bon frais.

Hires' Rootbeer (Bière de Racines de Hêtre Hires')

DENTISTE Dr S. CAUDREAU 133, rue St-Joseph, St-Roch.

MARCHEVITE La meilleure huile pour moulin àoudre.

Dissolution de Société et Nouvelle Société La société Vézina et Massé ayant été...

Argent : à Prêter J. ARCHER, Sr. ENTREPRENEUR.

CARTE JOS. ARCHER, Sr. ENTREPRENEUR. RAPPELÉ respectueusement à ses clients...

VER SOLITAIRE en 2 heures, avec les GLOBULES SECRETAIR.

Avis aux Entrepreneurs DES SOUMISSIONS cachetées et endossées...

LE FER BRAVAIS MARQUE DE FORGES.

W. VINCENT TAILLEUR RUE LA FABRIQUE 4 juin—

Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario UN STEAMER de cette Compagnie partira...

SERVICE DU DIMANCHE Entre Québec et Montréal. Le et après Dimanche le 24 Mai, un steamer...

LIGNE DE TORONTO Le premier de Juin et après, un steamer la...

Entre Québec et Saguenay Le steamer Saguenay partira tous les Mardi...

PHILODONT La Philodonte conserve les dents, rayonne celles qui commencent à se détériorer.

Chemin de Fer de Québec et du Lac St-Jean LA NOUVELLE ROUTE CONDUISANT AU CÉLÈBRE SAGUENAY.

Table of train schedules for the Saguenay route, including departure and arrival times for various stations.

Table of train schedules for the Isle d'Orléans route, listing departure times for different days.

Table of train schedules for the Saguenay route, detailing departure and arrival times.

Table of train schedules for the Allan route, showing departure times to various destinations.

Table of train schedules for the Allan route, detailing departure and arrival times.

Table of train schedules for the Allan route, showing departure times to various destinations.

Table of train schedules for the Allan route, detailing departure and arrival times.

Table of train schedules for the Allan route, showing departure times to various destinations.

PACIFIQUE CANADIEN Flotte du Lac d'en Haut.

SAULT STE-MARIE Port Arthur et Fort Williams.

QUEBEC CENTRAL Ligne directe pour New-York, Boston, Portland et tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre.

ALLANT AU SUD EXPRESS—Laissez Québec par le bateau-passager...

ALLANT AU NORD EXPRESS—Part de New-York à 4.00 p. m. le...

Chemin de Fer Intercolonial LE ET APRÈS LUNDI, LE 9 SEPTEMBRE 1895...

Chemin de Fer Intercolonial LES TRAINS QUITTERONT LEVIS Accommodation pour Rivière du Loup.

Chemin de Fer Intercolonial LES TRAINS ARRIVERONT À LEVIS Accommodation pour Rivière du Loup.

EXTRA ANNONCES NOUVELLES

Ennues par Jacques & Cie. Annonce Z. Paquet. Philodote-W. Brunet & Cie. Les commergants-entrepreneurs-Chevaux à vendre-Alfred Picard.

NOS FELICITATIONS

En présence de la déclaration signée par le docteur Vaillancourt, déclaration que nous publions dans une autre colonne, la retraite de sir A. P. Caron de Dorchester, fait honneur à l'ex-ministre des Postes et prouve la sincérité des conservateurs qui veulent surtout le triomphe de la cause de la minorité manitoibaine et qui, pour atteindre ce but, ne reculent devant aucun sacrifice.

Nous félicitons sir A. P. Caron et le docteur Vaillancourt de la détermination à laquelle ils en sont venus. Le premier trouvera facilement un autre comté où il pourra se faire élire, car on lui tiendra compte du désintéressement dont il vient de faire preuve.

La politique provinciale

L'élection de M. Atwater

Le programme du gouvernement Flynn

L'élection par acclamation du nouveau trésorier provincial, Ph. M. Atwater, est généralement bien accueillie par la presse de cette province.

Le premier ministre, l'hon. M. Flynn, s'en est montré tout particulièrement heureux, et il a manifesté sa satisfaction en disant, hier, à Montréal :

"Je ne sais trop comment remercier les électeurs de la division Saint-Laurent et la population de Montréal de la manière avec laquelle ils ont supporté le résultat de cette élection. J'ai immédiatement télégraphié à M. Atwater, le priant de remercier les électeurs de deux parts de leur courtoisie."

LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

Parlant du programme de son gouvernement, le premier ministre a dit : "Le gouvernement actuel, soignons, jusqu'à un certain point, la politique que son prédécesseur, mais il fera connaître mon programme dans quelques jours."

Le Star fait les observations suivantes au sujet de l'élection de M. Atwater :

"Comme question de fait, M. Atwater doit son élection par acclamation à la courtoisie des libéraux qui n'ont pas insisté pour faire de l'opposition au nouveau ministre dans un temps où l'attention publique est entièrement concentrée sur la politique fédérale. M. Atwater est un gentilhomme, et son acceptation du poste de trésorier provincial a inspiré confiance à tous, aux libéraux et aux conservateurs ; et son élection par acclamation est dite, jusqu'à un certain point, au désir général de voir un tel homme, que nous connaissions tous, au poste de trésorier provincial."

Bulletin politique

GASPE

Malgré les lettres et les dépêches que l'Electeur s'adresse lui-même ou se fait adresser de Gaspé dans le but de faire mousser la candidature de M. Rodolphe Lemieux, son homme ne prend pas. Les renseignements que nous venions de ce comté s'accordent à dire que M. Lemieux, très froid lui-même, laisse les électeurs plus froids encore. Ainsi que nous l'écrivait dernièrement un tréandais libéral de Gaspé. "He is too much of a gentleman. We want somebody who does not feel so big."

Pour sauver les apparences l'Electeur a recours au mensonge, son arme favorite. Ainsi hier—vendredi—il publiait les lignes suivantes :

"Les bleus ont virtuellement abandonné la lutte à Gaspé. Le candidat conservateur, le Dr Emis est disparu depuis huit jours et ses amis n'en ont eu ni vent ni nouvelles. On le croit aux îles de la Madeleine et on ne sait pas s'il sera à Percé, mercredi le trois juin, jour de l'appel nominal. Notre ami M. Lemieux reçoit tous les jours de nouvelles adhésions conservatrices."

Presque autant de mensonges que de mots. Le Dr Emis s'est rendu aux îles de la Madeleine où il y a 900 électeurs dont la grande majorité voteront contre M. Lemieux le 23 juin, et le candidat conservateur est revenu à Percé pour la nomination où il a rencontré M. Lemieux qui a dû constater que sa défaite est certaine.

M. Lemieux défend une très mauvaise cause, et d'ailleurs les électeurs de Gaspé dont la bonne foi a été surprise une fois par un jeune avocat étranger, M. Achille Carrier, sont bien décidés à appuyer un homme vivant dans le comté et y ayant des intérêts.

LE COMTE DE LEVIS

Les deux candidats, M. E. Gellay, conservateur, et le Dr Guay, libéral, parleront demain à St. Henri après la messe et à St. Lambert après les vêpres.

SIR OLIVIER MOWAT

Une dépêche de Toronto dit qu'il est probable que Sir Olivier Mowat se rendra à Québec la semaine prochaine, et qu'il adressera la parole à une assemblée qui sera convoquée à cette occasion.

PORTNEUF

Les deux candidats adversaires dans le comté de Portneuf se rencontreront demain à la Pointe-aux-Trembles après la messe et aux Ecureils après les vêpres. Lundi soir à six heures, nouvelle assemblée au Cap Santé.

Mardi à Portneuf.

Mercredi, à St-Augustin à 3 heures de l'après-midi.

Vendredi, grande assemblée de tout le comté, convoquée par les conservateurs à Lacheteville. Les honorables MM. Angers, Pelletier, Landry et M. Stafford, etc., seront présents.

Notre thé que l'on donne Pour la modique somme De quarante centimes, Il n'y a pas de goût plus fin. LAVOIE & LATULIPE.

Les ministres fédéraux à Montréal

Le chemin de fer de la Baie des Chaleurs Serait annexé à l'Inter-colonial

(Dépêche spéciale à l'ÉVENEMENT)

Montréal, 6.—On ne connaît encore rien d'officiel au sujet des nominations et autres affaires dont s'est occupé le conseil des ministres à sa séance d'hier. On assure, cependant, que la nomination de sir Hector Langevin au poste de sénateur est confirmée, et qu'il a été décidé, tel que demandé par l'hon. M. Flynn, d'annexer le chemin de fer de la Baie des Chaleurs à l'Inter-colonial, ainsi que quelques autres embranchements du Nouveau-Brunswick.

Sir Adolphe Caron

Comme nous le disons ailleurs, en présence de la déclaration du Dr Vaillancourt au sujet de la loi réparatrice, sir Adolphe Caron a décidé de se retirer de la lutte à Dorchester. Ses amis ont immédiatement mis deux comtés à sa disposition. Nous comprenons que l'ex-ministre des postes sera candidat dans une division du district de Québec.

CETTE DECLARATION

Où elle a été faite

Voici quelques renseignements supplémentaires sur l'adhésion du Dr Vaillancourt :

Une assemblée avait été convoquée à St-Isidore pour hier soir, mais avant de se rendre à cette assemblée, sir A. P. Caron et l'hon. L. P. Pelletier avaient décidé de mettre M. Dr Vaillancourt en demeure de définir d'une manière claire et précise la politique qu'il entend suivre sur la question des écoles. Il fut donc décidé que le procureur-général passerait par St-Anselme pour mettre M. Dr Vaillancourt en demeure de signer une déclaration par laquelle il s'engageait formellement à ne pas suivre la politique de M. Laurier.

Rendue au bateau de la traversée, M. Pelletier accompagné de M. J. P. Tardivel et du Dr Sanson qui montaient avec lui pour être témoins de ce qui se passerait, rencontrèrent M. Vaillancourt et lui expliquèrent ce qu'ils allaient faire chez lui.

Après avoir su ce dont il s'agissait, M. Vaillancourt, s'est déclaré prêt à engager d'une manière formelle et à signer un document de définir d'une manière claire et précise la politique qu'il entend suivre sur la question des écoles. Il fut donc décidé que le procureur-général passerait par St-Anselme pour mettre M. Dr Vaillancourt en demeure de signer une déclaration par laquelle il s'engageait formellement à ne pas suivre la politique de M. Laurier.

Il paraît que le grand reproche que les libéraux font au Dr Vaillancourt c'est de s'être rendu au comté conservateur d'avoir signé cet écrit sans en avoir parlé à aucun de ses anciens amis.

Un rumeur allait à dire ce matin que les chefs libéraux à Québec ont vertement censuré M. Vaillancourt.

Dans tous les cas, l'opinion en ville est que la noble conduite de sir A. P. Caron en tout cela, est digne des plus grands éloges.

On dit aussi que l'article de la Vérité d'hier au sujet de Dorchester a été une des raisons qui ont engagé M. Vaillancourt à signer en présence de M. Tardivel et l'entrepreneur indiquer que le rédacteur de la Vérité a eu beaucoup à faire avec l'heureuse solution.

LA PRISON DE QUEBEC

Importantes améliorations

M. le capitaine Bernier, gouverneur de la prison du district, a fait subir "à son hôpital" des améliorations importantes. Tous les murs intérieurs ont été blanchis à neuf et les planchers nettoyés soigneusement de propreté. C'est un état hygiénique surtout que la prison avait besoin de changements. Aussi le gouverneur met-il un soin extraordinaire à forcer ses pensionnaires à s'y conformer. Ils sont obligés de changer deux fois par semaine de vêtements, et ceux-ci sont ensuite lavés par des prisonniers.

Les deux hôpitaux sont pointurés depuis quelques jours, ainsi que plusieurs autres chambres.

Tout est tenu sur un haut pied. Il y a jusqu'à une salle de bains récemment construite. Les prisonniers sont forcés d'aller s'y laver.

Il y a relativement peu de prisonniers dans l'hôtel actuellement.

L'infatigable capitaine Bernier a embellie les alentours de sa résidence. Il a installé un cadran solaire dans les heures sont des fleurs, le temps étant indiqué par l'ombre d'une baguette située au centre du cadran.

Près du monument Wolfe, M. Bernier a fait ériger sur le sol au moyen de cailloux blancs l'inscription suivante :

Wolfe Died here 1759

Cette inscription se voit de très loin et l'effet en est superbe.

Il faut labourer et ensemenner une grande étendue de terre jusqu'ici inculte et il y cultive des légumes, ce qui sera une économie considérable.

Deux routes conduisent à la prison, une partant de la Grande-Allée et l'autre du chemin St-Joseph. La première route a été établie il y a pas longtemps. Quant à l'autre, on a commencé à y faire des réparations, en ce sens qu'on a mis de la pierre comme fondus du chemin.

Espérons qu'on se hâtera de couvrir cette de macadam, de façon à lui donner une apparence aussi belle que celle de l'autre rue. Nous sommes à la veille d'une affluence considérable de touristes à Québec. Il nous semble que le département des Travaux Publics devrait songer sans retard à réparer ce chemin. C'est tout ce qui manque aujourd'hui. On sait que les Américains qui viennent à Québec ne manquent jamais d'aller visiter le monument de Wolfe, et pour quelques dollars, on ferait de la route qui y conduit un superbe chemin.

Nos félicitations à M. le sheriff C. A. E. Gagnon et à M. le capitaine Bernier pour le succès qu'ils ont obtenu dans l'embellissement d'un de nos édifices publics.

... Si, vous-même—vous femme—vous fille ou votre garçon—souffrez de dyspepsie—d'empatement—de débilité nerveuse, de dénuement—d'amaigrissement, etc., etc., ne manquez pas de faire usage du célèbre remède "ANCHOR WEAKNESS CURE"—il en a guéri des centaines—il vous guérira aussi.

Nous aurions besoin d'un hangar assez spacieux pour la fabrication des vinaigres de vin. Cette bâtisse devra être située dans St-Sauveur, St-Jacques ou la Basse-Ville et devra être élevée. Un hangar avec cave sera préférée. A. TOUSSAINT & CIE, 40-42, rue St-Paul.

Insigne, bannière ou étendard

Pendant les huit jours qui précèdent une élection Ce que dit la loi à ce sujet

Nous attirons l'attention des électeurs sur les trois articles de la loi électorale qui ont trait à l'insigne, bannière ou étendard que l'on doit avoir pendant les huit jours qui précèdent le jour de la votation.

Les articles 80, 81, 82 de la loi électorale se lisent comme suit :

80.—Nul candidat, ni aucune autre personne, ne fournira ou ne procurera à qui ce soit aucune bannière, étendard ou couleurs distinctives, ou aucun drapeau, dans l'intention de les faire porter ou servir dans le district électoral au jour de l'élection, ou dans les huit jours qui précèdent ce jour, ou tant que durera cette élection, ou la votation, par qui ce soit, comme drapeau de partie, pour en faire connaître le porteur et ceux qui le suivent comme partisans de ce candidat, ou des opinions politiques ou autres professées ou supposées l'être par ce candidat ; et nul ne portera, sous quelque prétexte que ce soit, ou ne se servira d'aucune bannière, étendard, couleurs distinctives, ou autre drapeau, comme drapeau de parti, dans les limites de ce district électoral, le jour de l'élection ou de la votation, ou dans les huit jours qui précéderont ce jour, ou tant que durera cette élection. 37 V., c. 9, art. 80.

81.—Nul candidat, ni aucune autre personne, ne fournira ou procurera à qui ce soit aucun ruban, insigne ou couleur distinctives, dans l'intention de les faire porter ou servir dans les limites de ce district électoral, le jour de l'élection ou de la votation, ou dans les huit jours qui précéderont ce jour, ou tant que durera cette élection, par qui ce soit, comme insigne de parti, pour en faire reconnaître celui qui le portera comme partisan de ce candidat, ou des opinions politiques ou autres professées ou supposées l'être par ce candidat ; et nul ne portera aucun ruban, insigne ou autre couleur distinctives, dans les limites de ce district électoral, le jour de l'élection ou de la votation, ou dans les huit jours qui précéderont ce jour, ou tant que durera cette élection. 37 V., c. 9, art. 81.

82.—Quiconque enfreindra quelque-une des dispositions des quatre articles immédiatement précédents sera coupable de délit et passible d'une amende de cent piastres au plus, ou d'un emprisonnement de trois mois au plus, ou de ces deux peines à la fois, à la discrétion de la cour. 37 V., c. 9, art. 82.

AU PALAIS

Jugement en séparation de corps et de biens

Les jugements suivants ont été rendus, ce matin, par Son Honneur le juge Routher :

Duney vs. Love.—Exception dilatoire maintenue et instance suspendue jusqu'à paiement des frais de la lère action, \$50,75, tant avec dépens.

Wiggs vs. Goulet et Paradis d.l.c.—Tiers-saisie.—Contestation de la déclaration du tiers-saisié Wm. Paradis renvoyée avec dépens.

Bouvier vs. Dion et al.—Jugement contre les défendeurs pour \$300 avec intérêt et les dépens.

Drolet vs. Fleury.—Jugement déclarant demanderesse et le défendeur séparé de corps et de biens, accordant au défendeur la garde des deux enfants réclamés par lui pendant l'instance, le tout avec frais.

Underwood vs. Anger et al.—Jugement en faveur des demandeurs pour \$292, intérêt et les dépens.

GRAVE ACCIDENT

L'édictefleury blessé

Hier soir le détective Fleury a été victime d'un accident de voiture qui aurait pu avoir des suites de la plus haute gravité. Il s'en alla sur le pont Dorchester en voiture lorsque par suite d'une fausse manœuvre du conducteur, le cheval se jeta de côté et la roue de la voiture en accrochant sur le garde-fou, fit casser l'essieu.

M. Fleury fut précipité sur le sol s'imaginant une blessure des plus douloureuses à la hanche.

Il s'est rendu chez lui où il est à présent sous les soins du médecin.

CHRONIQUE DU SPORT

La crosse

Dimanche, à 3.30 hrs. aura lieu sur le terrain du Star, rue Claire-Fontaine, une intéressante joute du crosse entre le National, de St-Roch, et le 2ième team du Star.

La joute sera très intéressante, car les deux clubs sont d'égal force.

Service des signaux

Le service des signaux de ce matin signale l'Ottoman à la Rivière du Loup, l'Isola, le Copiel et l'Orégon à la Pointe-aux-Trembles, le Coban et le Casco à la Rivière Martin, le Soudin et le Hoptok à la Pointe à la Renommée, le Pentock et la barque Brodeurfolk sur la côte Nord, le Glenelg, le Baltimore, le Turret Bay à la Pointe des Bas, le Parkmore à Cap Race.

Faites une visite au magasin de M. J. E. Gagnon, horloger-bijoutier-électronicien. Là vous trouverez un grand choix de bijoux, nouvelles montres, horloges, etc.

298, rue St-Joseph. Voyez M. Gagnon, si vous avez besoin de lunettes.

Invention canadienne

Un nouveau moyen de propulsion pour les vaisseaux

Montréal, 6.—Une nouvelle expérience de l'ingénierie découverte de M. F. Labrie, ouvrier charpentier de cette ville, sur son bateau à vapeur, a été faite. On sait que M. Labrie prétend avoir trouvé le secret d'un nouveau moyen de propulsion pour les vaisseaux, par lequel on se dispenserait de vapeur, d'électricité, de vent et de force humaine.

Cet engin a été éprouvé avec succès, l'autome dernier. Il servirait surtout pour les vaisseaux traversiers. L'appareil se fixe facilement au vaisseau et lui donne une allure rapide en développant contre la résistance du courant une puissance supérieure à celle des machines ordinaires.

M. Labrie assure qu'il peut donner toutes les garanties voulues de bonne foi.

Chronique locale

Voir l'annonce de Z. Paquet. Grand choix de tweeds

Personnel M. Wm. Van Sictou est au Château-Frontenac. Le Dr Montzambert, surintendant de la Quarantaine est à Québec.

Lord Haddo, s'embarque demain pour l'Angleterre par le steamer l'Academy. Son Honneur le lieutenant-gouverneur Chapleau et Mme Chapleau sont de retour à Spencer-Wood depuis hier.

M. John Breakey et sa famille s'embarqueront demain pour un voyage en Angleterre et sur le continent européen.

Les Quarante-Heures Demain, à l'église St-Jean-Baptiste, s'ouvriront les exercices solennels des Quarante-Heures.

L'Église des Franciscains Un cabineur annonce que les nouveaux plans pour l'église de St-Sacrament, Grand-Allée, ont été approuvés par la maison-mère des Franciscains en France, et l'on croit que l'entreprise recevra quelque aide de la maison-mère.

Le Procèsion On travaille activement aujourd'hui à l'ornementation des rues par où devra passer la procession du Très-Saint-Sacrement demain, dans les divers bourgades de la ville. On élève des arcs de triomphe qui ont recouvert de rameaux et de balles les rues. En face de la grande porte de la Basilique, on est à ériger un splendide portique.

Tricentenaire Savez-vous que vous pouvez acheter un cycle Magyet au prix de \$85.00, Young, le prix de la liste, étant de \$85.00 pour \$75.00 comptant et garantie ? Vous devriez aussi aller voir les nouveaux freins pneumatiques à air pour bicyclettes, qu'ils viennent de recevoir.

Le Québec Central La compagnie du Québec Central a notifié ses actionnaires que le coupon No. 7 des bons sera payé au taux de 11 cent pour l'année 1896.

Travaux de clocher Les travaux du clocher de l'église de Ste-Christine (Portneuf) sont terminés, et ceux du presbytère de la même paroisse se sont poussés avec activité.

Les pêcheurs MM. H. & J. Young viennent de recevoir un lot de 220 doz. d'aumones montés sur nœud à la dox. aussi Remontés (soies) avec cliquets pour 20 cts et des mouches à truites pour 25 cts la douzaine.

Hyménée On annonce pour lundi prochain, à Trois-Rivières, le mariage de M. Eugène Panneton, quincaillier, fils de l'ex-maire Panneton, avec Mlle Rochelle Deslites, fille aînée du protonotaire Deslites.

Le monument Champlain M. F. X. Berthelot, architecte, a été chargé par le comité du monument Champlain de diriger les sondages préliminaires sur l'emplacement choisi pour le monument, près du Château Frontenac. Il s'agit d'établir les profondeurs des futures fondations. On a trouvé le sol solide à une profondeur variant de 6 à 10 piastres. Les ouvriers employés aux fouilles ont amené à la surface un petit boulet de canon.

On ne doit pas demander le paiement de dettes sur la rue Le juge Purrell a condamné Joseph Read à payer à Edmond Birard \$5 de dommages pour avoir accosté sur la rue et lui avoir demandé le paiement de certaine dette.

Stock énormes Si vous voulez voir un comptoir bien garni, allez voir ces draps et tweeds chez Z. Paquet, rue St-Joseph. Les pièces sont cordées dans les tablettes sur le travers, et non sur le long comme on fait généralement, et tout un peu du matériel, qui mesure un profond respect de 120 piastres, sans compter les draps et draps seils, un stock de \$80,000 à \$90,000, qu'elle renouvelle entièrement deux fois par année, car elle ne garde toujours que les dernières nouveautés. Inutile de dire que cela coûte à la fois.

N'oubliez pas d'aller acheter vos tabacs en la maison Z. Paquet, sans compter les draps et draps seils, un stock de \$80,000 à \$90,000, qu'elle renouvelle entièrement deux fois par année, car elle ne garde toujours que les dernières nouveautés. Inutile de dire que cela coûte à la fois.

Le séminaire de Québec vient de louer les lacs à la Philippe, Gagné, Fortin, et à l'Éclair, au club de pêche St-Vallier pour une période de plusieurs années, et il est strictement défendu de se présenter sur ces lacs pour y faire la pêche sans avoir un permis du dit club. Aucune personne trouvée en flagrant délit sur ces lacs sera poursuivie suivant la loi.

TELEPHONE ROCHEFFE, trésorier, 485 rue St-Vallier.

C'est M. Pierre DeCourcy, entrepreneur municipal de cette ville, qui a été l'heureux gagnant de l'échelle de sauvetage, confectionnée par le jeune Léger Picard, qui a été élevée au Vendôme, mercredi soir.

M. DeCourcy a eu la générosité de laisser au jeune Picard ce petit chef-d'œuvre comme récompense de son travail.

Nous remercions cordialement toutes les personnes qui ont bien voulu encourager le jeune Picard spécialement.

(Communiqué) Matinée sur la Terrasse Ce soir, samedi, aura lieu la bienveillante permission du lieutenant-col. Montzambert et des officiers de l'Artillerie Royale Canadienne, la fanfare exécutera si le temps le permet le programme suivant, de 8 à 10 heures :

- 1. Marche—American Model. Brose
2. Ouverture—French Lutepliel. Kéler Béla
3. Valse—New Life. Komzak
4. Fantasia—The Flying Squadron. Kappay

SYNOPSIS

No.1. Introduction. "Our Country is our Ship"

- 2. Rumours of War
3. Englands Reply. "Rule Britannia"
4. "A Heart of Oak"
5. "Let us to the Ocean Wave"
6. "When Vulcan forged the Bolts of Jove"
7. Houghts of Home. "Isle of Beauty"
8. "Begone ! Dull Care"
9. Saturday Evening at the Forecastle
10. Right
11. A Storm at Sea
12. Finale

5. Cradle Song Dream on child. Coudery
6. Sambo's Wedding. Gaston
Vive la Canadienne—God Save the Queen
JOS. VEZINA, Chef de musique.

Un amoureux aime beaucoup les dents perlées et une haleine parfumée. Faites usage de l'OPORONA et vous aurez ces deux qualités.

VENTE A L'ENCAN

Par A. J. MAXHAM & Cie Vente par Encan Public

MM. MAXHAM & CIE ont reçu instruction de vendre à leur Bureau, 130, rue St-Pierre, LUNDI, LE 20 JUIN

la propriété connue sous le nom de Propriété St-Jacques, située du côté nord de la Rivière St-Jacques, au point de vue de la Pointe-aux-Trembles, consistant en lots de village non concédés et terres de terrain depuis et après le 1er Mai 1896. Pour détails et conditions de la vente s'adresser aux sous-signes, 29 Mal—

A. J. MAXHAM & CIE, Encaneurs.

Les enfants aiment à faire usage de l'OPORONA ; c'est une bonne habitude et qui leur assure pour le reste de leur vie de belles dents bien saines.

Une fille de 13 ans a comparu en Cour de Police. C'est une fille vicieuse qui a des défauts. Elle a volé chez la famille qui l'avait adoptée. Le juge l'a envoyée au Bon Pasteur pour 3 ans.

Acte de vanité La police rendait un grand service à la société en mettant le grappin sur les gamins qui, depuis quelques jours, avaient commencé à arracher les enseignes de portes de certains magasins de la rue St-Joseph et de la rue de la Couronne. De nombreuses plaintes ont été portées à ce sujet.

Bien de pareil n'a vu point C'est un fait récent universellement connu qu'il n'y a rien de pareil au Philodote pour nettoyer, conserver et embellir les dents. On parle de bien d'autres préparations du même genre, mais aucune n'a encore subi l'épreuve du Philodote et n'a procuré autant de satisfaction aux personnes qui en ont fait usage. N'oubliez pas de demander le Philodote du Dr Pourtier.

Pour les chapeaux Les dames et messieurs trouveront chez J. A. Cantin, rue St-Jean, le plus beau assortiment de la ville dans les marchandises légères d'été, entre autres des matines pour dames pour 49 cts, habits et vestes très jolis pour messieurs, \$1.88. Une spécialité de chapeaux de paille pour dames, messieurs et enfants.

Société Bienveillante St-Roch Avis est par le présent donné que les membres du Bureau Principal de la Société Bienveillante St-Roch sont priés de se réunir dans la cour du presbytère St-Roch pour huit heures précises, dimanche le 7 courant, pour de la prendre rang dans la procession du St-Sacrement.

GEORGES LETOURNEAU, Commissaire-ordonnateur.

On n'entend parler que de bicyclettes Qu'on se le dise, la maison Martineau fera une réduction de dix pour cent sur son assortiment de bicyclettes dans le cours de la semaine prochaine.

J. E. MARTINEAU, Marchand de fer, 135 rue St-Joseph.

En conseil pour tous Les préparations pour les maladies de l'estomac, du foie et de l'intestin abondent assurément, il n'y a donc que l'embaras du choix : Que faire ? La Purgation du Jour de J. B. Morin, a fait ses preuves, possède une grande renommée, est conseillé par l'autorité médicale comme le meilleur remède à certain pour débarrasser le foie de la bile qui cause tant de maux ; tel que : Colic, boutons, panaris, vomissement, étourdissements et même des maladies qui deviennent assez graves ; c'est la véritable purgation que vous devez prendre sans retarder, car que les douleurs deviennent trop aiguës, prompt et sûr.

En vente 10 à la boîte. Dépôt général, pharmacie St-Roch, 32 1/2, rue St-Joseph.

Palais de Cristal M. Joseph Tremblay, propriétaire du "Palais de Cristal," rue St-Joseph, St-Roch, annonce au public qu'il a ouvert ses chambres de lunch pour la saison d'été et pour l'avantage des gens qui vont passer la belle saison à la campagne et qui prennent le lunch à la ville.

Les ventes médicales Un remède qui se recommande de ses succès d'il y a vingt ou cinquante ans et vaut pas la peine d'être acheté, parce que les immenses progrès accomplis depuis ce temps-là par la médecine et la chimie médicale, ont complètement révolutionné les vieilles méthodes et modifié les anciennes formules. Un remède scientifique comme le Remède Humoral a donc nécessairement été détruit et relégué à l'arrière plan tous les remèdes à l'action lente et inefficace en vue qu'il y a un quart de siècle et plus contre les maladies de poitrine ! Il soulage instantanément et guérit rapidement. 25 cts. En vente partout.

DECES

Souard.—Ce matin, à 10 heures, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Joseph Souard, huisier-sollicitateur de la Cour Supérieure.

Le jour et l'heure des funérailles seront annoncées ultérieurement.

Martel.—Ce matin, à l'âge de 84 ans, Dame Angélique Martel, veuve de feu sieur Augustin Martel.

Ses funérailles auront lieu lundi matin, à 8 heures. Le convoi partira de la résidence de la défunte, No. 230, rue Richelieu, à 7 h. 45, pour l'église St-Jean-Baptiste et de là à un cimetière Belmont.

Savard.—Le 5 du courant, est décédé à l'âge de 82 ans, M. Joseph Savard, propriétaire de l'Atelier d'Orfèvrerie, veuve de feu Joseph Savard. Son service aura lieu lundi matin, à 7 h. 30, à l'église de la Jeune-Joie, sépulture au cimetière St-Charles.

Parents et amis sont priés d'y assister.

Perdue Une petite chaîne en or a été perdue par M. J. E. Gagnon, au bureau de la Presse à la Congrégation, par la rue St-Jacques. On l'obligea de le rapporter au No. 8, rue Port-Jacques.

INSTITUTRICE DEMANDE On demande une institutrice diplômée pour ense